

COMMUNE DE LUGNY

PROCES VERBAL DU 06 MARS 2024

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt-quatre, le six mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni, en séance extraordinaire, le conseil municipal de la commune de LUGNY se tient sous la présidence de M GALÉA, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS : Messieurs G.GALEA, F.ROUGEOT, P.GOURLAND, J.GAYET, J-C LALANNE, F.REDOUTEY.
Madame S.GOYON.

ABSENTS : P.POINT (POUVOIR à J.GAYET), M T.THEVENARD (pouvoir F.ROUGEOT), Mme A. BLANC (absente, excusée sans pouvoir) et Mme C.CHEVALIER (pouvoir à G.GALÉA).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M P.GOURLAND est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

1) APPROBATION DU PV DU 24/01/2024

Le PV n'ayant pas été transmis aux élus, il sera proposé à approbation lors de la prochaine séance de conseil.

2) POUVOIR DE POLICE

Délibération n°2024/008

Cette compétence est partagée entre le Préfet et le Maire. Il s'agit des panneaux publicitaires des commerçants, artisans ou entreprises. La COM-COM ne prend pas la compétence pour ce qui est dans les agglos. M F.ROUGEOT demande si cela ne concerne que le domaine public. M GALEA le confirme et rappelle que dans ce cas, le demandeur passe en Mairie quand même pour qu'on lui donne les dimensions des panneaux. M le Maire souhaiterait garder cette compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) RENOUELEMENT GROUPEMENT ENERGIE (ELEC+GAZ) SYDESL

Délibération n°2024/009

M le Maire rappelle que cette délibération avait déjà été portée à délibérer lors du précédent conseil. Cependant, il manquait les PDL annexés à ladite délibération, il convient donc de délibérer à nouveau. Cette participation au groupement d'achat avec le SYDESL nous permet d'obtenir une grande réduction tarifaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) RYTHMES SCOLAIRES ECOLE M.PAGNOL

Délibération n°2024/010

La parole est donnée à M GOURLAND. Le temps scolaire normal prévu par la loi est de 4 jours1/2. Nous faisons partie du système dérogatoire de 4 jours par semaine comme toutes les écoles du mâconnais sauf une. Nous devons, tous les 3 ans, délibérer pour confirmer notre choix du système dérogatoire. M le Maire propose que nous gardions notre système de 4 jours et nos horaires actuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) PROVISION SUR ADMISSION EN NON VALEUR

Délibération n°2024/011

La parole est donnée à M GOURLAND. Une non-valeur est une créance qu'on ne peut pas recouvrer ; il s'agit de plusieurs impayés de cantine de plus de 2 ans, d'un montant total de 495€. La nouvelle nomenclature (M57), impose de mettre en place une provision sur ces impayés à minima de 15 % de la totalité. Le Maire propose de mettre la somme de 69.59€ en provision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) FSL / FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT

Délibération n°2024/012

Le Maire propose de continuer de participer au Fond de Solidarité Logement comme nous le faisons tous les ans. Cette année, cela représente une somme de 0.35€ par habitant (855 hab selon l'INSEE) soit 299.25€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) ENTRETIEN DU ROND POINT DE FLEURVILLE

Délibération n°2024/013

L'entretien de ce rond-point est payé par les communes du secteur et par le département de l'Ain. Cette année, l'Ain refuse de participer à ce financement. Mme le Maire de FLEURVILLE demande aux communes du secteur d'augmenter leur participation. Cela ferait passer la participation de LUGNY de 150€ à 300€. M GALEA serait d'accord par solidarité pour cette année et de demander au CD de le prendre en charge ensuite. M ROUGEOT fait remarquer que ce rond-point fait partie du domaine public du Département de S et L et que, quand nous aurons réalisé nos ronds-points d'entrée de bourg, personne ne viendra nous aider pour leur entretien.

La proposition de participer à l'entretien du rond-point de FLEURVILLE est refusée à l'unanimité.

8) APPEL D'OFFRES DÉCONSTRUCTION MUR EN GABION (TINAILLER) ET RECONSTRUCTION Délibération n°2024/014

M le Maire rappelle qu'un technicien avait rendu un avis comme quoi il fallait refaire ce mur sans trop attendre et qu'il ne conseillait pas d'étaler les cailloux en talus à la place du mur. M GALEA dit que cela sera un gros chantier qui dépassera les 90 000€ HT et qu'il va falloir faire un appel d'offres.

M ROUGEOT fait remarquer que le parking au-dessus du mur est peu utilisé et qu'il n'est peut-être pas utile de dépenser une grosse somme pour le remettre en état et demande s'il ne serait pas possible de revenir à l'état initial, à savoir un talus avec une pente à 45° avec un mur (en pierres) en bas et que nos agents pourraient faire ce travail en louant une pelle à chenilles avec chauffeur.

M GALEA dit qu'il y a un gros travail de terrassement côté gare et que si on pouvait récupérer les gabions entiers on pourrait les réutiliser pour refaire la clôture de l'école en-dessous de la maison appelée « le chalet ».

M GALEA met en avant également l'entretien du talus si on en fait un.

M ROUGEOT parle du prix total de ce chantier qui selon le Maire avoisine les 200 000€. M GOURLAND dit qu'on peut abaisser la hauteur du mur et ne laisser que 2 ou 3 rangées sans tout démolir.

M GAYET dit que cela ne tiendra pas et qu'il faut faire un soutènement : il faut refaire une semelle.

M ROUGEOT propose de démolir le mur jusqu'au 2ème rang de gabions, de mettre les gabions du 2ème rang dans la tranchée devant le mur le long du 1er rang pour éviter les travaux de soutènement puis le on remet le rang, en décalé pour créer une pente et ainsi de suite jusqu'à 1.50m /2 m et ensuite le talus.

M REDOUTEY fait remarquer qu'il n'est pas sûr de trouver une entreprise qui accepterait.

M GALEA fait remarquer que l'entreprise demandera l'avis du contrôleur avant de commencer. Le Maire parle ensuite du poteau EDF en disant qu'avant EDF les déplaçait gratuitement mais que maintenant cela coûterait 20 000€ car il passerait en souterrain et remettrait un nouveau poteau.

M GAYET dit que si on fait un mur de 1.50m ou 2m, il faut une semelle en L.

M ROUGEOT dit qu'il faudrait que la commission voirie se réunisse pour étudier plusieurs solutions et faire le choix le plus judicieux.

M GOURLAND dit que cela serait bien de réunir un ou des professionnels, un contrôleur technique, des élus.

M GALEA rappelle que pour le moment il s'agit de délibérer pour lui permettre de lancer un appel d'offres.

M REDOUTEY approuve et que, ensuite on cherchera la meilleure solution.

M GALEA dit qu'il va recontacter le contrôleur afin de trouver une solution moins onéreuse et qui pourrait convenir dans le temps. En attendant et avant d'entreprendre quoi que ce soit, il demande aux élus la possibilité de lancer un appel d'offres afin de gagner du temps.

Le conseil accepte à l'unanimité de donner pouvoir au Maire uniquement pour lancer un appel d'offres.

9) AMENDE DE POLICE (TROTTOIRS EN ENTRÉES DE BOURG

Délibération n°2024/015

Le maire demande qu'on l'autorise à demander les amendes de police pour les entrées de bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

10) ORIENTATION BUDGETAIRE

M Le Maire rappelle que cette orientation n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3500 habitants mais elle paraît nécessaire au vu de tous les travaux prévus pour 2024.

Notre trésorerie qui est très saine, mais afin de ne pas grever le budget de la future mandature, M GALEA dit préférer faire un emprunt de 300 000€ à 3.4% sur 5 ans, ce qui nous permettrait de faire tous nos travaux : mur de gabions, 2 appartements en cours de rénovation, façades de la gendarmerie.

M ROUGEOT dit que pour lui ce n'est pas le bon moment pour emprunter ce que dément M GALEA au vu du taux à 3.4 %.

Il ajoute que notre trésorerie est saine, et nettement supérieure à 2014 date à laquelle il a été élu en tant que Maire, et qu'il souhaite, après tous les travaux, laisser une trésorerie encore plus saine. Il rappelle également qu'une commune ne peut pas vivre sans emprunt, ce que confirme M REDOUTEY.

M GALEA réaffirme l'utilité de l'emprunt pour sauvegarder une trésorerie saine car, avec le dérèglement climatique on n'est pas à l'abri d'événements importants (mur de soutènement de la route de SAGY).

M REDOUTEY précise que si nos locaux n'étaient pas partis, nous n'aurions pas eu à faire ces travaux de réhabilitation, que nous les ferons qu'une seule fois, que c'est un investissement qui nous rapportera par la suite quand ils seront mis en location et que cela profitera aux mandats suivants. Puis, il demande si cela ne serait pas plus intéressant de faire l'emprunt sur 3 ans, comme cela l'emprunt ne serait que sur le mandat actuel.

M Le Maire dit qu'il se renseignera auprès de la banque.

M GAYET dit que tous nos travaux dont les entrées de bourg profiteront aux mandats suivants.

M GALEA revient à l'orientation budgétaire et précise que les chiffres qui vont être énoncés sont annoncés sans les montants des résultats d'exercice (virement section d'investissement ou résultat d'exploitation ou excédent de fonctionnement...etc)

Côté dépenses d'investissement :

- En 2022 : 568 000€
- En 2023 : 849 000€
- En 2024 : 613 000€ estimés.

Côté recettes d'investissement :

- En 2022 : 483 000€
- En 2023 : 315 000€
- En 2024 : 415 000€ estimés

Côté dépenses de fonctionnement :

- En 2022 : 1 030 000€
- En 2023 : 1 043 000€
- En 2024 : 1 046 000€ estimés

Côté recettes de fonctionnement :

- En 2022 : 1 004 000€
- En 2023 : 1 017 000€
- En 2024 : 1 033 000€ estimés.

M ROUGEOT fait remarquer qu'en 2022 et 2023, nous avons moins de recettes d'investissement que de dépenses et qu'avec l'emprunt on va augmenter l'écart entre les recettes et les dépenses, ce que conteste M GALEA.

La secrétaire rappelle que, quand elle prépare le budget, elle minimise toujours les recettes afin de dégager un plus gros résultat pour les exercices suivants.

M ROUGEOT rappelle que sa politique a toujours été de baisser les impôts car LUGNY a les impôts les plus élevés de toutes les communes de la COM-COM.

M GALEA rappelle qu'avec tous les travaux réalisés sous son mandat, il n'a jamais eu besoin d'augmenter les impôts, tout a bien été géré.

M ROUGEOT déplore qu'on laisse un emprunt à rembourser pour le mandat suivant.

M REDOUTEY répond qu'en 2020, le conseil a eu aussi des emprunts à finir de rembourser, que les travaux de réhabilitation des appartements vont nous rapporter et qu'ils étaient indispensables pour les remettre en location.

M ROUGEOT dit que ces travaux auraient dû être faits avant aux frais des locataires et qu'une règle de base est de laisser une situation saine en bon état.

Mme GOYON intervient en disant que c'est notre but, que nous ne sommes pas là pour « couler » la commune.

M ROUGEOT parle ensuite de la carrière en disant que les droits de fortagage auraient dû être renégociés.

M GOURLAND réagit car ce dérapage sur la carrière n'est pas ce dont on parle et que les écarts dont il parle sont des écarts entre des chiffres réalisés et des prévisions (recettes minorées et sans les montants des résultats d'exercice...).

M le Maire dit qu'on en reparlera lors du vote du budget le 10 avril.

11) EMPRUNT

Délibération n°2024/016

M GALEA revient au sujet du débat et demande l'autorisation de demander un emprunt.

Il rappelle qu'il va se renseigner pour une durée de 3 ans, mais en attendant avant de perdre les taux proposés, il demande autorisation aux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité par 8 voix pour et 2 voix contre.

12) RAPPORT DE DÉLÉGATION

La parole est donnée à M P.GOURLAND qui précise qu'il citera (sauf demande expresse) uniquement les délégations pour lesquelles M Le Maire est intervenu.

- Point 15 / D'EXERCER, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 100 000 €.

• INVESTISSEMENTS MANDATÉS en 2023 septembre à décembre 2023

Entrepreneur	Date	Montant	Description
CHAPEY Paysagiste	27/09/2023	2 112,00 €	FOURNITURE ET POSE CLOTURE RAL PARKING NIEVRES
NOWACKI	27/09/2023	3 972,00 €	DEMOLITION MUR INTERIEUR EGLISE ST DENIS
ID VERDE	20/10/2023	9 514,00 €	ENGAZONNEMENT DES DEUX CIMETIERES
BBFC	26/10/2023	1 176,00 €	CHAISES ECOEMPILABLES RESTAURANT SCOLAIRE
DRAPIER ELECTRONICO	27/10/2023	1 199,70 €	CLIMATISEUR GENDARMERIE
BERTHOUD ETS	27/10/2023	3 672,00 €	TRAVAUX DE REFECTION DE PEINTURE MONUMENTS AUX MORTS
MGTP	20/11/2023	3 774,00 €	TERRASSEMENT ESPACE NOUNOU
GUINOT	20/11/2023	19 996,07 €	CHANTIER SUIVANT ACCORD CADRES A BON DE COMMANDES VOIRIE 2023/ CHEMIN BRINCHAMPS
SYDESL	15/12/2023	2 467,23 €	BORNE RECHARGEABLE VEHICULES ELECTRIQUES PLACE DU PAQUIER
MGTP	15/12/2023	15 328,10 €	REMBLAIEMENT ESPACE NOUNOU

GUINOT	15/12/2023	19 052,94 €	CHANTIER SUIVANT ACCORD CADRES A BON DE COMMANDES VOIRIE 2023/ CHEMIN BRINCHAMPS SUITE
GUINOT	15/12/2023	17 266,39 €	CHANTIER SUIVANT ACCORD CADRES A BON DE COMMANDES VOIRIE 2023/ CHEMIN CROIX NERIN+FONTENAT+TROT/ FISSY

QUESTIONS DIVERSES

- **LES ASSOCIATIONS** : à savoir qu'il a pu négocier des prix pour des containers maritimes d'occasion en très bon état. Ils seront installés sur le terrain des Nièvres avec l'aide des associations.
M ROUGEOT, demande si le coût des containers a été chiffré. M GALEA répond que pour les 5 containers, il faudra compter 15 000€, fournis, livrés. Ils seront posés sur des plots, un devis a été demandé à l'entreprise GIBAUD qui creusera une tranchée pour le raccordement au compteur électrique près du cabanon de la pétanque. M ROUGEOT demande si ce sont les associations qui paieront l'assurance des containers, M GALEA répond que ces containers appartiennent à la commune, qu'ils rentrent dans l'actif de la commune et que c'est elle qui les assurera, chaque association assurant son matériel et sa RC.
- **LES TRAVAUX DE LA GRANDE RUE** : les travaux vont démarrer fin mars, début avril, avec le SYDESL qui enfouira tous les réseaux secs puis c'est l'entreprise GUINOT qui intervient. Mais, auparavant, M GALEA voudrait organiser une réunion publique des riverains. M le Maire propose le samedi 23 mars, à 9h30, à la salle évènementielle.
M GALEA propose l'idée d'une autre réunion publique pour présenter et expliquer les travaux prévus jusqu'à la fin du mandat. Mrs GAYET et REDOUTEY émettent des réserves vu qu'il y aura des réunions pour la Grande Rue et pour les entrées de bourg.

Point sur les commissions :

- **Bâtiments** : la peinture du mur de l'autel de l'église est terminée, l'appartement de la Mairie est presque terminé, l'entreprise qui a fait le forage pour le stade St Pierre a été recontactée.
- **Voirie** : il va falloir boucher tous les trous de la route qui va de FISSY à MACHERON.
- **Scolaire** : le Conseil d'école se tient le jeudi 07 mars, et un avis sur les horaires scolaires devra être présenté au Conseil d'école. Le Conseil municipal devra lui aussi délibérer sur les horaires. Il y a eu une grosse arrivée d'enfants du privé et une nouvelle vague est éventuellement possible pour l'année scolaire prochaine mais pas inscriptions définitives pour l'instant. La commission scolaire se dit satisfaite que l'école se réinscrive dans la vie du village, de l'attitude dynamique et positive avec de nombreux projets de la nouvelle directrice et que de nouveaux jeunes parents s'investissent pour l'école. M GOURLAND montre une photo du banc réalisé et fixé par l'entreprise CHAMPANEY dans le couloir des élémentaires, belé réalisation. Un placard extérieur, dans la cour des maternelles, est prévu pour le rangement des jeux de récréation afin de libérer la coursive.
La commission « Sécurité au travail » est passée et, hormis quelques petites choses à revoir, notre bâtiment est au « top ».
Est abordée, suite à la demande des parents, la possibilité d'organiser un exercice d'évacuation incendie pendant le temps du repas.
- **Fleurissement** : on poursuit le projet « Chèque arbres 71 » et on relance une autre tranche pour 2024; les arbres qui n'avaient pas résisté à la sécheresse, au terrain des Nièvres, ont été changés. M GOURLAND dit qu'il a commencé à faire les semis de fleurs pour la commune.
- **Environnement** : nous avons reçu une dame qui fait partie d'une association d'Autun pour la protection des chauves-souris. M GOURLAND l'a accompagnée sur place, dans le clocher, pour qu'on se rende bien compte des besoins de protection et de nettoyage. Des comptages ont été faits et nous hébergeons une colonie de 390 animaux. Devant notre accord de les protéger et de ne pas les déranger, cette association nous propose de signer une convention et de nous déclarer « Refuge pour chauves-souris », de nous donner un panneau qui l'indique, de venir installer une bâche pour recueillir les excréments, de venir nettoyer une fois par an. Ceux qui veulent récupérer le guano pour leur jardin seront les bienvenus.
- **LA CARRIERE** : M le Maire donne la parole à M ROUGEOT qui dit avoir demandé la transmission au Conseil Municipal du « Porter à connaissance de demande de cassation partielle d'activité et d'approfondissement de la carrière ». M GALEA demande à M ROUGEOT comment il a eu ce document. Par la Préfecture ? Car lui ne l'a jamais eu. Ce document n'a jamais été cité lors des réunions du conseil sur ce sujet. M ROUGEOT parle d'un courrier de M GALEA de décembre 2022 dans lequel il donne l'accord de la commune au porter à connaissance du projet d'agrandissement de la carrière.
M ROUGEOT dit que c'est dommage qu'on en n'ait pas parlé en COM-COM pour le PLUi, que BURGY aurait peut-être été intéressé de le connaître. M ROUGEOT dit qu'il s'est senti trompé et que c'était une obligation d'en parler au conseil avant de délibérer. Il demande que soit annulée la délibération 2023-42. Il continue en disant que, d'après lui, de nombreux hectares de forêt ne pourront plus être exploités et que nous avons pas mal investi dans nos chemins forestiers. Il continue en disant que dans le règlement graphique du PLUi, la Zone Naturelle carrière BURGY apparaît toujours. M GALEA redemande à M ROUGEOT comment il a eu ce document de la Préfecture.

Celui-ci dlt avoir été contacté par des gens extérieurs à LUGNY qui s'intéressent à l'environnement qui lui ont signalé des choses bizarres.

M GALEA dit que l'accord qu'il a donné ne concernait que le « Porter à Connaissance » (qu'il avait été informé de l'intention de GROSNE Terrassement du surcreusement de la carrière).

Il s'ensuit un long débat contradictoire entre M le Maire et M ROUGEOT.

M GOURLAND précise qu'en juillet nous n'avons délibéré que sur le surcreusement et non pas sur un changement du bail ou des tarifs du forage.

M ROUGEOT réitère sa demande d'annulation de la délibération 2023-42 du mois de juillet sur le surcreusement pour éviter des conséquences pour la commune en cas d'éventuels problèmes avec la carrière.

Mme GOYON dlt à M ROUGEOT qu'il est prêt pour le futur mandat puisqu'il sait des choses que personne ne sait ce à quoi M ROUGEOT lui demande si elle veut parler politique.

M ROUGEOT demande à ce que le document soit archivé en mairie car c'est une obligation

Fin de la séance 20h15.

Le 1^{er} Adjoint,
P.GOURLAND

